

Boulogne Billancourt, le 29 aout 2014

Objet : Réponse aux questions AO Traitement n°9

Question n°1 : Bordereau de Prix : Formules de révision : 1 et 2

N'y a-t-il pas inversion dans les 2 formules

Vi correspond à une variation et non pas à un coefficient, alors que la formule fait apparaître comme coefficient. Et l'inverse pour Cr.

Comment est calculé le Cr ?

Réponse n°1 : BP

La formule de révision 1 permet de calculer un nouveau prix en multipliant le prix remis lors du démarrage du marché par la variation de l'indice retenu.

Par exemple : L'indice E40 a une valeur de 275,17 pour le mois d'aout. Si on prend le mois de juillet comme valeur de départ, sa valeur était de 266,92. La variation de l'indice est de $275,17/266,92$ soit 1,031. Les arrondis se font au 3^{ème} chiffre après la virgule en respectant les règles de l'arrondi appliquée en mathématique. On multipliera la valeur de début de marché par 1,031 pour connaître la valeur à utiliser pour la facturation. Pour rappel, la valeur de référence pour l'indice est celle du mois de septembre 2014, date de la remise des dossiers de candidature à l'appel d'offre.

La formule de révision 2 permet de calculer un nouveau prix en additionnant au prix remis lors du début du marché la variation annoncé.

Par exemple : L'indice Q0851 a une variation de prix de 0 pour le mois d'aout par rapport au mois de juillet. Le prix retenu pour la facturation sera donc celui de juillet + 0.

Question n°2 : Concernant la valorisation des mobiliers que nous devons traiter, pouvez-vous me confirmer qu'il est envisageable d'effectuer la réutilisation de certains meubles (sans démantèlement) ?

Dans une logique de prévention des déchets (favorisation du ré-emploi et de la réutilisation), pouvez-vous nous confirmer que cela est bien envisageable ?

Le cas échéant, comment cela peut-il s'articuler /SIO : Où pouvons-nous inscrire les données (poids) des familles concernées ? (cela afin d'assurer une parfaite traçabilité entrant/sortant)

Si vous le définissez comme nécessaire, où cela peut-il s'inscrire dans le bordereau des prix ?

Réponse n°2 : BP et art 6.5 du CdC

La réutilisation et/ou le réemploi sont piloté par Nathalie Breton, responsable ESS chez Valdelia. Les sites souhaitant réaliser de la réutilisation ou du réemploi de mobilier doivent signer une convention avec Valdelia.

Ces opérations ne sont pas liées à l'obtention d'un marché de traitement de Valdelia.

Pour atteindre les objectifs minimum de recyclage et de valorisation demandés par Valdelia pour le présent marché, le prestataire ne peut proposer du réemploi et/ou de la réutilisation.

Question n°3 : « les prestataires devront se conformer à l'accord national avec un Eco organisme dédié pour la gestion des DEEE » :

Peut-on avoir des détails sur cet accord ? est-ce que cela sous entend que le prestataire met à la disposition de Valdelia les DEEE identifiés dans le gisement ?

Il y a une ligne de prix pour les DEEE dans le bordereau de prix : fait-il le choix du sous-traitant que l'on souhaite ou faut-il travailler avec l'Eco Organisme mentionné dans l'appel d'offre ? et dans ce cas peut-on connaître le nom de l'Eco Organisme et les conditions de l'accord national passé avec ce dernier ?

Réponse n°3 : BP et art 6.3 du CdC

Valdelia aura, pour le 1^{er} janvier 2015, un accord avec un éco-organisme D3E pour la collecte et le recyclage des D3E. Le rôle du prestataire de traitement de Valdelia sera d'isoler les D3E et de les remettre, les D3E, à disposition de la filière. Valdelia s'organisera avec l'éco-organisme pour la partie financière.

Le nom de l'éco-organisme partenaire de Valdelia sera communiqué au début du marché.

Question N°4 : Dans le bordereau de prix, nous devons mettre un prix pour l'évacuation de 5 types de non DEA : DEEE, DASRI, Déchets non valorisables, Bois A et Carton. Pour les DASRI comment chiffrer le cout de manipulation, de conditionnement et de traitement sans connaître le type de DASRI ? est-il envisageable que les Dasri fassent l'objet d'un prix négocié au cas par cas comme dans le cas des DTQD décrit dans les réponses aux questions AO traitement n°3 du 16 juillet dernier ?

Réponse n°4 : BP

Le prix pour le DASRI est un prix comprenant tous les éléments se rapportant à l'isolation, le conditionnement, le transport et le traitement des produits éventuellement retrouvé dans le gisement Valdelia.

Pour rappel il ne doit pas y avoir de DASRI dans le gisement Valdelia.

Il n'y aura pas de prix négocié au cas par cas pour ces produits.

Question n°5 : Pour bien comprendre le fonctionnement attendu dans les deux lots de traitement, il faut trier les réceptions selon les 4 familles Valdelia lorsque celles-ci arrivent en mélange. Dans le cas du lot traitement des non assises, doit-on traiter les 3 familles restantes séparément ou peut-on « mélanger » les matières des 3 familles ? quel est le niveau de traçabilité et donc le nombre de pesées intermédiaires attendues ?

Réponse n°5 : Art 6.2 et 6.5 du CdC

Pour les 2 lots, les sites de traitements doivent trier et peser les apports Valdelia réceptionnés.

Le prestataire doit ensuite évacuer les produits qu'il ne traite pas vers le centre de traitement approprié. Les produits doivent être évacués par famille. Il n'y a pas de mélange à faire entre les différentes familles Valdelia.

Valdelia demande une pesée lors de la réception de la benne et une pesée après le tri de la benne.

Le traitement doit se faire par famille. Il ne peut pas y avoir de campagne de traitement regroupant plusieurs familles en même temps.

Pour le traitement, Valdelia demandera des données justifiant le traitement des DEA et des données justifiant le recyclage, la valorisation ou l'élimination des produits issus des DEA. Les procédures actuelles sont en annexe du dossier d'appel d'offre.

Question n°6 : Pouvez-vous nous donner des informations concernant les quantités de plastiques présentes dans le mobilier ? Avec-vous un objectif de captation du plastique ?

Réponse n°6 : Art 6.8 du CdC

Les prestataires de traitement devront capter 80% du plastique présent dans le gisement de DEA. Le taux de plastique sera mesuré lors des caractérisations qui seront réalisés sur les sites.